



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGRICULTURE

Auch, le 12 janvier 2026

Mesures gouvernementales en faveur du monde agricole

Face aux difficultés persistantes rencontrées par le monde agricole, le Gouvernement a annoncé le 10 janvier 2026 une série de mesures fortes et concrètes, représentant un engagement financier global de 300 millions d'euros, afin de soutenir les exploitations agricoles, protéger les filières et lever durablement les freins à la production.

Ces annonces, présentées par le Premier ministre et les ministres en charge de l'agriculture, des comptes publics et de la transition écologique, traduisent la volonté de l'État d'agir avec détermination face aux crises sanitaires, économiques et structurelles qui affectent l'agriculture française.

• DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX CRISES SANITAIRES

L'État poursuit sa mobilisation face aux épizooties, notamment la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), avec une action rapide et coordonnée. Une large campagne de vaccination a été engagée, accompagnée d'un renforcement de l'expertise scientifique afin de faire évoluer, le cas échéant, les protocoles sanitaires. Les indemnités sont engagées afin de préserver la trésorerie des exploitations concernées, et les aides exceptionnelles aux acteurs pénalisés par les restrictions sanitaires ont été renforcées.

• GARANTIR LE REVENU AGRICOLE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES EXPLOITATIONS

Le Gouvernement réaffirme son engagement à garantir le budget de la future politique agricole commune, sans diminution par rapport à la précédente programmation. Cette stabilité constitue un levier essentiel pour sécuriser le revenu des agriculteurs et accompagner les transitions nécessaires.

Par ailleurs, la suspension du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières sur les engrais permettra d'éviter une hausse des coûts de production pour les exploitations agricoles et de préserver leur compétitivité.

• METTRE FIN AUX DISTORSIONS DE CONCURRENCE

Afin de garantir une concurrence loyale et de protéger les consommateurs, des mesures ont été prises pour interdire l'importation de produits contenant des résidus de substances interdites en Europe. Les contrôles sur les denrées importées seront renforcés sur l'ensemble du territoire, dans les ports, les aéroports et les circuits de distribution.

• ACCOMPAGNER LES FILIÈRES ET PRÉPARER L'AVENIR

Des mesures spécifiques sont déployées pour plusieurs filières agricoles. La viticulture bénéficie d'un accompagnement renforcé pour soutenir les restructurations nécessaires. Les grandes cultures font l'objet d'aides ciblées

**Service de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État**

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



pour soutenir les exploitations les plus fragilisées, le Gouvernement met en œuvre un soutien immédiat et ciblé de 40 millions d'euros.

L'élevage est accompagné par des mesures visant à renforcer la protection des troupeaux et à préparer l'évolution du modèle sanitaire.

Par ailleurs, des moyens supplémentaires sont mobilisés pour soutenir les plans de filière, notamment en faveur de l'agriculture méditerranéenne, des fruits et légumes et des protéines, afin d'anticiper les effets du changement climatique et de renforcer la souveraineté alimentaire.

- **LEVER LES BLOCAGES ET SIMPLIFIER**

Le Gouvernement engage également des actions fortes pour lever les blocages à la production agricole. Les projets hydrauliques feront l'objet d'un accompagnement renforcé et les moyens de l'État dédiés à l'eau seront significativement augmentés, le fonds hydraulique de l'État sera triplé passant de 20 à 60 millions, les projets bloqués seront réexaminés au niveau national.

Les procédures administratives et environnementales seront simplifiées, notamment pour les élevages, afin de réduire les délais et sécuriser les porteurs de projets.

- **DES MESURES FISCALES ET SOCIALES POUR PLUS DE JUSTICE**

Des mesures fiscales et sociales viennent compléter ce plan d'ensemble, avec notamment la poursuite de l'allègement des charges pesant sur les agriculteurs, la réforme des règles de calcul des retraites agricoles et l'engagement de travaux visant à mieux maîtriser l'évolution des charges, filière par filière.

Le choc fiscal de 500 M€, décidé l'an dernier, sera poursuivi dans le prochain budget pour 2026, avec la défiscalisation des indemnisations pour abattages ordonnés par l'administration d'animaux d'un cheptel affecté à la reproduction.

Dans le Gers, les services de l'État restent pleinement mobilisés pour accompagner les exploitants agricoles dans la mise en œuvre de ces mesures, informer les professionnels et maintenir un dialogue constant avec les représentants des filières agricoles.

L'État réaffirme son engagement aux côtés des agriculteurs, acteurs essentiels de notre souveraineté alimentaire, de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

